

De : "Olivier MARIOTTE" <olivier.mariotte@nile-consulting.eu>
Date : 25 octobre 2011 11:37:09 HAEC
À : <nile@nile-consulting.eu>, <nile2@nile-consulting.eu>, <nile3@nile-consulting.eu>
Objet : [nile] La commission des Affaires Sociale du Sénat veut-elle tuer la démocratie sanitaire ?

Bonjour

Alors que le Ministre de la Santé a déclaré vouloir, dans ses chantiers prioritaires, travailler sur la démocratie sanitaire, la commission des affaires sociales du sénat (surement pour se distancer du projet législatif dit « Loi du médicament ») vient de faire passer l'un des amendements les plus abortifs en ce qui concerne cet axe essentiel de la pensée sanitaire de notre pays. En voulant laver plus blanc que blanc, les sénateurs n'ont rien trouvé de mieux que de vouloir interdire à toute association de patients ayant un lien d'intérêt avec une entreprise de pouvoir siéger au sein des commissions des différentes tutelles. C'est ainsi interdire de fait à TOUTES les associations représentatives, reconnues d'utilité publique ou agréées, de pouvoir poursuivre leurs actions d'acteurs de santé, de lanceurs d'alertes et de contre-pouvoirs.

Gérard Raymond, Président de l'Association Française des Diabétiques (gerard.raymond9@wanadoo.fr) ne décolère pas : « C'est vouloir tuer la démocratie sanitaire dans l'œuf », dit-il « alors que l'on sent poindre dans les instances et chez les politiques une volonté sincère de nous associer aux décisions qui doivent être prises pour réformer et amender encore notre système de santé, selon des principes de transparence et d'indépendance ». Il appelle l'ensemble des parlementaires à s'opposer vivement à cette mesure liberticide et discriminatoire, qui, aux côtés des amendements dangereux frappant l'accès aux médicaments par le biais des ATU, vient donner un vernis d'éthique superflu. Gérard Raymond souhaite engager le dialogue avec la représentation nationale pour dégager les lignes de force qui permettront réellement de mettre en place la démocratie sanitaire, au même titre que la démocratie sociale ou politique.

Bien cordialement

Olivier Mariotte
nile, 65 rue Galande, 75005 Paris
Tél : +33 (0)1 40 46 78 00
Mob : +33 (0)6 07 94 61 73
E-mail : olivier.mariotte@nile-consulting.eu
Consultez le site de nile : www.nile-consulting.eu

 
En 2011, nile soutient Prader-Willi France. L'association Prader-Willi France regroupe les personnes et les familles touchées par le syndrome de Prader-Willi, maladie génétique rare. Cette maladie très complexe demande un accompagnement tout au long de la vie. L'association travaille avec les professionnels de santé et du secteur médico-social pour une meilleure prise en charge au quotidien. www.prader-willi.fr

Ce message (et toutes ses pièces jointes éventuelles) est confidentiel et établi à l'intention exclusive de ses destinataires. Toute utilisation de ce message non conforme à sa destination, toute diffusion ou toute publication totale ou partielle est interdite, sauf autorisation expresse. L'Internet ne permettant pas d'assurer l'intégrité de ce message, nile décline toute responsabilité au titre de ce message, s'il a été altéré, déformé ou falsifié.

This message and any attachments (the « message ») are confidential and intended solely for the addressees. Any unauthorised use or dissemination is prohibited. E-mails are susceptible to alteration. nile shall not be liable for this message if altered, changed or falsified.
